

## FAMILLE - féminisme

Charge maternelle ou pas - rôles des pères

Famille(s)

Mères solo

Violences conjugales, féminicides

Sources : [Laboratoire de l'égalité](#)

Quelques repères :

**3 février 1970 – Autorité parentale partagée**

La loi relative à l'autorité parentale conjointe modifie le Code Civil et substitue l'autorité parentale conjointe à la « puissance paternelle » (les deux époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille).

**11 juillet 1975 – Divorce par consentement mutuel** Loi initiée par Valéry Giscard d'Estaing autorisant le divorce par consentement mutuel.

**1984 – Congé parental et égalité des époux** Congé parental autorisé à chacun des parents salariés, sans distinction de sexe. Égalité des époux dans la gestion des biens du foyer et des enfants.

**5 septembre 1990 – Viol entre époux** La Cour de Cassation reconnaît pour la première fois le viol entre époux. Les 15 ans de réclusions prévus dans la loi de 1980 pour un viol sont majorés à 20 ans en cas de viol entre époux.

**25 novembre 1999 – Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**

Le 25 novembre marque pour la première fois la **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**, soutenue par l'Organisation des Nations Unies. C'est l'assassinat ce même jour en 1960 des sœurs Mirabal – militantes politiques dominicaines – qui est à l'origine de ces campagnes de sensibilisation organisées par les gouvernements, les ONG et les organisations internationales.

**10 août 2001 – Création du congé de paternité**

Une nouvelle loi permet au père de prendre un congé de paternité de onze jours.

**4 mars 2002 – Choix du nom de famille**

La loi n°2002-304 relative au nom de famille vise à **renforcer l'égalité entre les père et mère** en substituant la notion de nom de famille à celle de « nom patronymique ».

Cette loi offre aux parents la possibilité de transmettre à leur enfant soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit les deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux.

**5 avril 2006 – Prévention et répression des violences conjugales**

La loi n°2006-399 renforce la **prévention et la répression des violences au sein du couple** ou commises contre les mineurs (JO n° 81 du 5 avril).

**14 mars 2007** : Mise en place du **3919**, un numéro de téléphone national pour les victimes et témoins de violences conjugales.

**9 juillet 2010 – Violences faites aux femmes**

Promulgation de la loi n°2010-769 relative aux violences faites aux femmes, aux violences au sein du couple et à leurs incidences sur les enfants.

Cette loi **renforce le dispositif de prévention et de répression** des violences faites aux femmes, en instituant notamment l'ordonnance de protection des victimes et le **délict de harcèlement moral** au sein du couple.

**3 septembre 2019 – Grenelle contre les violences conjugales**

Le Gouvernement lance le premier **Grenelle contre les violences conjugales**. Ce dispositif réunit autour de la table de nombreux acteurs : ministres, parlementaires, élus locaux, administrations, associations, familles et proches de victimes, avocats, médias, professionnels de la santé, du logement, forces de l'ordre... Son objectif : prendre des engagements concrets et collectifs visant à lutter toujours plus efficacement contre les violences conjugales autour de 3 grands axes (prévenir, protéger et prendre en charge, punir pour mieux protéger).

## Généralités :

### **Sociologie de la famille contemporaine [Livre] / François de Singly, Armand Colin, 2017**

Schématiquement les changements se sont déroulés en deux temps. Lors de la première modernité jusqu'aux années 1960, se sont imposés l'évidence du mariage amoureux, une grande division du travail entre les sexes, le repli sur le bonheur familial, et le soutien de l'État-providence. Avec la seconde modernité, sont apparus le droit au divorce et à la séparation, l'apparition de nouvelles formes familiales, le succès des normes psychologiques, le processus d'individualisation de la femme et de l'enfant, le déclin de la norme hétérosexuelle.

### **Les femmes et la vie ordinaire [Livre] : amour, mariage et féminisme / Christopher Lasch ; édition et présentation de Elisabeth Lasch-Quinn ; traduction de l'anglais Christophe Rosson, Paris, Climats, 2006.**

Analyse le rôle des femmes dans les mutations des sociétés occidentales modernes et de la famille et dans le passage d'un monde patriarcal à un monde privatisé et dominé par la figure des experts.

## Charge maternelle : Avoir un enfant ou pas

### **Histoire des mères et de la maternité en Occident [Livre] / Yvonne Knibiehler**

Si les mères et la maternité ne sortent pas de l'ombre, c'est peut-être parce que la production des enfants demeure toujours un enjeu de pouvoir ; le contrôle de la fécondité féminine est l'acte par excellence de domination d'un sexe sur l'autre. Le sujet n'est pas tabou, mais il fâche encore.

### **Lâchez nous l'utérus en finir avec la charge maternelle/ Fiona Schmidt**

En constatant que le choix personnel de ne pas être mère doit faire face à l'injonction à la maternité, imposée par la société, l'auteure apporte des réponses aux questions que se posent les femmes sur leur désir d'enfant.

### **Mamas [Livre] : petit précis de déconstruction de l'instinct maternel / Lili Sohn**

Casterman, 2019

A travers son propre désir de maternité, l'auteure interroge l'instinct maternel avec humour et explore le sujet du point de vue philosophique, culturel et historique. Elle aborde également les différents types de parentalité à travers plusieurs témoignages.

### **Le choix d'une vie sans enfant [Livre] / Charlotte Debest ; préface d'Érika Flahault**

PU Rennes, 2014

Étude d'une décision qui reste marginale (5 % des personnes sont concernées) en France. Prenant le contre-pied de l'opinion commune, l'auteure dissocie parentalité et bonheur pour constituer en objet d'étude sociologique un choix de vie qui n'est pas nécessairement négatif, et montrer les enjeux socioculturels, sexuels, féministes, professionnels et juridiques que recouvre cette question.

## Les “nouveaux pères”(expression de 1970)

Plaidoyer et pétition pour l'allongement du congé paternité en 2017/ Marlène Schiappa, a plaidé en faveur d'un allongement de la durée du congé paternité. Elle vise « l'allongement du congé paternité à un mois [ndlr : contre 11 jours aujourd'hui], comme l'ont fait 300 entreprises françaises », a-t-elle déclaré dans les colonnes du [« Parisien »](#), le 6 juin dernier.

Thomas Messias (podcast)

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les mères consacrent jusqu'à deux fois plus de temps hebdomadaire aux tâches domestiques et aux enfants, selon l'Observatoire des inégalités. En 2015, l'Insee estime qu'elles consacrent 95 minutes par jour aux enfants en moyenne, contre 41 minutes pour les hommes.

**chapitre La place du père des années 1970 à aujourd'hui dans "Accueillir le nouveau né d'hier à aujourd'hui" / Francine Caumel Dauphin, Erès, 2013**

### **Famille(s)/ homo- trans -parentalité, recomposées handiparentalité**

**La pensée straight [Livre] / Monique Wittig ; préfaces de Louise Turcotte et Marie-Hélène Bourcier, Paris , Amsterdam, 2013.**

Monique Wittig, l'une des fondatrices du Mouvement de libération des femmes, propose une analyse politique de l'hétérosexualité. Elle étudie l'aspect fondateur de la naturalité supposée de l'hétérosexualité au sein des structures de pensée, dans un souci de dépasser les catégories hommes-femmes, normatives et aliénantes.

**Idées reçues sur l'homoparentalité [Livre] / Martine Gross**

L'analyse des idées reçues sur l'homoparentalité permet d'appréhender aussi bien les réalités que le terme recouvre que les représentations sociales de ce qui fait une famille, un parent, un père, une mère, etc.

**Familles LGBT [Livre] : le guide / Rachel Atkinson, Rachel Benoît, Sylvia Edgerton...[et al.] ; sous la direction de Mona Greenbaum, Montréal, remue Ménage, 2015**

Il existe d'innombrables façons de vivre en famille, mais certaines ont longtemps été plus cachées que d'autres. Après des années de lutte, les familles qui ne correspondent pas au modèle «un papa, une maman et des enfants» ont transformé les mentalités et obtenu d'importants gains sur le plan légal. Familles LGBT, le guide, propose un ambitieux et nécessaire état des lieux

Blog de l'asso [handiparentalité](#)

### **Mères solo**

**Monoparentalité précaire et femme sujet [Livre] / Gérard Neyrand, Patricia Rossi, Eres, 2014**

Une réponse croisée, sociale et psychologique, aux questions que pose la précarisation croissante des femmes en situation monoparentale. Les auteurs explorent les pistes possibles pour une meilleure prise en charge de ces femmes chefs de famille par les intervenants sociaux.

Une chronique de Baptiste beaulieu sur France inter : "[A toutes les mères célibataires !](#)"(8 juin 2020)

**Dé)charge mentale [Livre] / Julie Dénès/ Paris, Michalon, 2019**

En 2016, les femmes représentaient 85 % des familles monoparentales. L'auteure témoigne des difficultés à être mère célibataire, une situation synonyme de pression sociale, de discrimination, de précarité et d'inégalités. Elle raconte sa gestion compliquée des dépenses,

son manque de temps, ses préoccupations constantes, les offres d'emploi rêvées mais inaccessibles ou encore son épuisement.

### **Charge mentale et émotionnelle /**

[L'étude menée par Clara Champagne \(Ensead\), Ariane Pailhé et Anne Solaz \(Ined\)](#) rappelle ainsi qu'au cours des 25 dernières années, « les hommes se sont davantage impliqués dans l'éducation des enfants, tandis que leur contribution aux autres tâches domestiques est demeurée stable. Les femmes ont aussi consacré davantage de temps aux activités parentales mais ont sensiblement réduit le temps dédié à l'entretien domestique ». Reste que les femmes effectuent encore plus des deux tiers des tâches ménagères et parentales (respectivement 71% et 65%). Ce qui se résume avec ce graphique :

Il est essentiel de lutter contre l'inégale répartition des tâches domestiques. Les femmes effectuent encore la majorité des tâches ménagères et parentales - respectivement 71 % et 65 %. Cette inégalité se renforce à l'arrivée de chaque enfant, qui démultiplie la charge de travail domestique de la personne à qui elle est assignée.

Dans une autre analyse, plus large, sur « la vie quotidienne en France depuis 1974 », la chercheuse de l'INSEE Emilie Brousse insiste aussi sur ce point : « le temps que les hommes consacrent aux soins quotidiens des enfants, et notamment des plus petits a été multiplié par deux et demi (habillage, toilette, repas, câlins, garde), l'essentiel de cette évolution s'étant produite au cours de la dernière décennie ». Des signaux encourageants, donc, même si l'égalité est encore loin. Les mères consacrent encore aux enfants deux fois plus de temps que les pères.

**Un autre regard. 3 [Livre] : La charge émotionnelle et autres trucs invisibles / Emma**  
Au-delà du fait d'être majoritairement en charge des corvées ménagères – tant dans l'organisation (la fameuse "charge mentale") que dans l'exécution –, les femmes s'investissent aussi plus que les hommes dans le bien-être des autres ("Tiens, de l'eau, t'en as pas bu de la journée") et la cohésion sociale ("T'as répondu à l'invitation de ton collègue ?").

**La charge mentale des femmes, et celle des hommes [Livre] :** mieux la détecter pour prévenir le burn-out / Dr Aurélie Schneider:

Le concept de "charge mentale" a surgi dans nos vies avec la force d'une évidence jusque-là dissimulée. Il semble caractériser mieux qu'à toute autre époque les femmes d'aujourd'hui, obligées de penser à tout, même à demander de l'aide... Organisation de la vie domestique, de la vie au travail, gestion des repas, des courses, des vacances, des réunions, des plannings, accélération et compression du temps... Qu'on soit célibataire, en couple, femme ou homme au foyer, divorcé, ... chacun peut être, un jour, concerné par une surcharge, certes mentale, mais aussi physiologique. Avec, pour conséquence, un risque de burn-out. (cité dans Causette Avril 2020)

Podcast : Quoi de meuf "[Charge émotionnelle Madame est servie!](#)"

Article du Monde : "**Confinement et tâches domestiques : « Une augmentation des inégalités dans le couple est à craindre »**

Osez le Féminisme : <http://osezlefeminisme.fr/fete-des-meres-covid/>

### **Violence conjugale, féminicides**

Chiffres : 225 000 femmes sont victimes de violences conjugales chaque année/ 122 féminicides en France en 2019

**Violences conjugales [Livre] : du combat féministe à la cause publique / Pauline Delage**

Une enquête comparée entre la France et les Etats-Unis depuis les années 1970 réalisée à partir de cas en région parisienne et dans le comté de Los Angeles sur la reconnaissance des violences conjugales par l'Etat grâce à l'action des mouvements féministes et sur la mise

en place de politiques publiques pour lutter contre ces violences et légitimer cette intervention dans le domaine de l'intime.

**Les violences conjugales [Livre]** / Liliane Daligand, PUF, 2019

Un point médical, social et judiciaire sur les violences conjugales et les acteurs de leur prise en charge.

Violence conjugale et confinement : « *trois risques principaux d'augmentation des violences* » existent : dans des couples sans violence où un conjoint commence à être violent, dans un passage à un cran supérieur -de la violence verbale à la violence physique par exemple- et enfin « *la tragédie d'un féminicide* ».

Association VIFFIL à Villeurbanne :

<https://viffil.centredoc.fr/index.php?lvl=infopages&pagesid=7>

Collectif #NousToutes:*“On est arrivés au chiffre aberrant de 80% de plaintes classées sans suite parce que, quand les femmes vont porter plainte pour des violences conjugales, on auditionne les victimes, pas forcément systématiquement les accusés, et beaucoup moins l'entourage”,*  
Seules 14% des victimes portent plainte.

Podcasts : “[des hommes violents](#)” sur France Culture  
“[Qui sont les hommes violents ?](#)” Couilles sur la table

Dossier The conversation “[Violences faites aux femmes](#)”